

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. MacEachen: Je renseigne beaucoup les deux ministres, semble-t-il.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre. Je crois que la Chambre anticipe sur l'examen en comité. Il vaudrait mieux que l'honorable député d'Inverness-Richmond continue son discours.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit tout ce que j'avais à dire sur la question de la subvention. Je termine en signalant qu'à certaines occasions cette formule ne sera peut-être pas assez générale pour offrir les mêmes avantages qu'une formule plus souple proposée par l'ex-ministre des Travaux publics.

Ce bill a pour principe d'aider les provinces de l'Atlantique à produire de l'énergie à des fins industrielles. On ne peut certainement pas, de ce côté-ci de la Chambre, s'élever contre ce principe, et je sais que j'exprime l'avis de tous mes collègues quand je dis que nous nous en réjouissons et que nous l'approuvons de tout cœur. Il y a lieu de signaler aussi que, si ce bill a pour effet de réduire les frais d'énergie pour les consommateurs industriels, il ne les réduira nullement, autant que j'aie pu le déterminer, pour les consommateurs commerciaux et les ménages de la région de l'Atlantique. Tel n'en sera pas l'effet parce qu'un tel effet n'est pas prévu dans la résolution.

J'ai dit l'autre jour qu'à mon avis le ministre avait exposé le problème sous un faux jour en affirmant que la région de l'Atlantique manquait d'électricité. Quand j'ai protesté, il s'est ravisé: il a dit alors que la région ne manquait pas d'électricité dans le sens normal mais qu'il y aurait avantage pour la région à pouvoir produire de l'électricité meilleur marché.

Dans sa déclaration à l'étape de la résolution et encore aujourd'hui, le ministre a donné à entendre que le programme tel qu'il est prévu par son ministère s'étend sur les exercices 1957-1958 et 1958-1959 et que, pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, il comporterait une dépense de 3.4 millions de dollars pour cette période. Quant au Nouveau-Brunswick, les dépenses seraient de 9.3 millions. Plus tard, il a encore précisé le programme intéressant la Nouvelle-Écosse. D'ici à deux ans, a-t-il dit, on va construire à Trenton une usine de 20,000 kilowatts qui va coûter 3.2 millions de dollars, et qu'un autre million ira aux lignes de transmission et aux installations des terminus. Il me semble que ce programme est modeste pour la période

[M. MacEachen.]

envisagée. Il s'agit, en somme, d'une puissance supplémentaire de 20,000 kilowatts, à laquelle, sauf erreur, la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse songeait elle-même. Aussi, elle sera sans doute heureuse de l'aide prévue dans cette mesure.

Le programme visant la Nouvelle-Écosse reste modeste. Il ne renferme pas les projets ambitieux que beaucoup d'entre nous comptaient y trouver. Je ne comprends pas très bien non plus, monsieur l'Orateur, que le ministre soutienne que le programme prévu pour ces deux ans coûtera en tout 25 millions environ. Le ministre a donné à entendre, me semble-t-il, que les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick auront à payer 12 millions. Le ministre nie de la tête. J'aimerais qu'il nous explique davantage ce point particulier.

La semaine dernière, monsieur l'Orateur, j'ai dit au ministre que je fais miennes les idées exposées par l'honorable député de Kings (M. Macdonald). Parlant au nom de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, il a proposé l'aménagement là-bas d'usines thermiques alimentées par la houille du littoral ouest de l'Île du Cap-Breton. Ce littoral se trouve dans ma circonscription et comprend les houillères de Port-Hood, d'Inverness et de Ste-Rose. Depuis que j'en ai parlé la semaine dernière, j'ai reçu de la division d'Inverness (N.-É.) de la Légion canadienne une résolution portant sur la production d'énergie de cette région. Bien que je m'en tienne ici au programme de production d'énergie des deux prochaines années, j'engage le ministre à accorder son attention et sa considération aux vues exprimées par la Légion dans cette résolution.

Comme je l'ai signalé l'autre jour, nous avons, à Inverness, une usine d'énergie qui, quand elle fonctionnait à plein rendement, consommait annuellement 10,000 tonnes de houille. La Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse a réduit graduellement le rendement de cette usine et on propose maintenant sa fermeture. L'énergie proviendrait dorénavant d'une usine du littoral située dans la circonscription de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis). Nous estimons qu'il y aurait lieu, sous le régime de ce programme, d'aménager dans cette région une usine thermique qui pourrait consommer la houille des cinq régions minières de Chimney-Corner, Ste-Rose, Inverness, Port-Hood et Mabou. Sans doute ni le gouvernement ni aucun membre de la Chambre ne voudrait que la première conséquence de ce programme d'aménagement d'usines thermiques en Nouvelle-Écosse soit d'obliger une usine à abandonner la partie, surtout dans une région minière déjà peu florissante. Je demande de